

L'école belge à l'Exposition

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **30 (1901)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

ET DU

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 30 cent. la ligne de 100 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Gremaud instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : *L'école belge à l'Exposition. — L'école primaire en Suisse. — Rapport lu à l'assemblée générale de la Caisse de retraite. — Partie pratique. — Nos écoles normales pour jeunes filles. — Correspondances (Suite et fin). — Chronique scolaire.*

L'ÉCOLE BELGE A L'EXPOSITION

« *L'École pour la vie.* »

Cette devise pédagogique est, dans sa concision, l'exact résumé des aspirations actuelles de l'enseignement populaire au royaume de Belgique.

Ne disposant que d'un espace restreint dans la 1^{re} division de l'Exposition universelle, l'Administration belge de l'Instruction publique renonça à produire, en ce qui concerne les locaux scolaires, leur mobilier et leur outillage didactique, les méthodes d'enseignement et les travaux d'élèves relatifs aux principales branches, l'exhibit complet de ses écoles qui, en d'autres circonstances, valurent à la Belgique les plus hautes distinctions. Elle crut faire œuvre plus utile en présentant son école populaire sous un aspect nouveau, avec ses tendances professionnelles et ses œuvres annexes d'éducation sociale.

Cette exposition, ainsi limitée, n'a pas moins brillamment réussi ; elle a mérité les suffrages unanimes des pédagogues et des autorités scolaires, suffrages qu'a sanctionnés le prix d'honneur décerné au royaume de Belgique par le jury international de l'enseignement primaire.

Ailleurs, dans les groupes du ministère de France, dans celui des écoles libres, dans le pavillon de la ville de Paris, dans les compartiments réservés aux différents pays, on a exposé force cahiers d'élèves en vue de démontrer le succès de l'enseignement primaire sous le rapport de la langue maternelle, l'arithmétique, la géographie et autres branches du programme élémentaire. Indépendamment d'une multitude de cahiers de classe, les Etats-Unis ont exposé un nombre considérable d'albums fournissant la preuve d'un progrès inouï dans le domaine du dessin ; cette preuve, le Musée industriel de Fribourg l'établira bientôt surabondamment en exposant sous les yeux des plus incrédules une riche collection de dessins provenant d'écoles des Massachussets.

En somme, presque partout des cahiers d'élèves, des travaux à foison, témoignant — dans leur sincérité relative — de l'état plus ou moins avancé des divers ordres d'enseignement ; mais pas d'exposition de méthodes qu'il est, pourtant, plus utile d'apprécier que les résultats. Les Belges se sont dit : Tout groupement scolaire pourra fournir quelques cahiers dignes d'attirer l'attention et de figurer sur les tables d'une exposition même universelle. Faisons mieux et indiquons de quelle manière nous procédons, quels systèmes nous préconisons pour aboutir à des résultats qui peuvent être comparés à ce qui se fait de mieux chez nos voisins.

Les expositions scolaires n'ont, en somme, leur raison d'être que pour autant qu'elles facilitent la comparaison entre les méthodes employées plutôt qu'entre les résultats obtenus, si contrôlés fussent-ils. C'est le premier mérite de l'exhibit de la Belgique ; ce fut aussi la caractéristique de l'Exposition nationale de Genève où, à côté des travaux d'élèves, la plupart des cantons s'ingénierent à faire connaître leurs systèmes et leurs procédés d'enseignement.

L'Exposition belge avait, en outre, un second mérite, celui de se limiter uniquement aux branches qui communiquent à l'enseignement populaire de ce pays sa tendance pratique si prononcée et lui donnent le droit d'adopter l'aphorisme expressif qui nous sert d'épigraphe. La Belgique était bien préparée pour faire cette démonstration. Pendant une décade, son administration scolaire s'était efforcée d'imprimer à l'enseignement primaire, tout en respectant son caractère général, une direction plus en rapport avec les besoins particuliers des localités. Pour consacrer définitivement cette orientation nouvelle et dresser le bilan des progrès réalisés dans cette voie, le corps enseignant belge avait été invité à étudier,

dans ses conférences de printemps 1900, la question suivante :

1° Quels sont, dans ce qui est d'ordre professionnel, les besoins spéciaux de la localité où vous exercez vos fonctions ?

2° Montrez qu'il vous est possible d'approprier l'enseignement primaire à ces nécessités particulières sans rien lui enlever de son caractère général essentiel.

3° Exposez à ce point de vue les résultats de votre action à l'école et en dehors de l'école. Joignez, à l'appui de votre exposé, quelques cahiers et travaux d'élèves.

Les meilleurs de ces mémoires énumérant la série complète des moyens employés avec succès dans les diverses régions de la Belgique pour mettre l'enseignement primaire en harmonie avec les nécessités professionnelles de ses laborieuses populations, ont été la première source de documents présentés au Champ-de-Mars. Il en est d'autres dont la valeur nous a paru plus grande encore, parce qu'ils étaient de nature à captiver le regard et retenir l'attention.

Nous nous proposons d'en dire deux mots au cours de ces quelques pages ; mais qu'il nous soit permis préalablement de signaler l'art de l'étalagiste déployé par le commissariat belge dans l'installation de son groupe.

L'Exposition américaine exceptée, nous n'avons pas remarqué de distribution plus rationnelle et plus logique. C'est au point qu'aujourd'hui encore, à un an de distance, notre pensée se reporte aisément dans les trois salons successifs occupés par la Belgique ; il nous paraît facile de refaire, par le souvenir, l'inspection des vitrines groupant dans l'ordre le plus méthodique les travaux des écoliers belges ou les moyens intuitifs préparés par leurs maîtres, d'étudier à nouveau les graphiques démontrant la marche progressive de telles institutions scolaires ou les tableaux présentant les phases successives d'une leçon-type de dessin ou d'agriculture.

Si la devise : « L'École pour la vie » apparaissait ici ou là dans le groupe de Belgique, décorant le fronton de son portique ou les parois de ses divers compartiments, on peut dire qu'elle rayonnait partout et qu'elle était surtout traduite dans les faits. Elle se dégagait surtout de l'exposition spéciale de l'enseignement normal contenant, avec les rapports des directions d'écoles normales sur la formation pratique des élèves-maîtres, des spécimens de leçons à tendance professionnelle et des collections *ad hoc* formées par les élèves.

La grande préoccupation de l'école normale belge a été moins de mettre en relief le degré de culture général requis du futur instituteur, que de montrer ce qu'on fait pour le rendre apte à utiliser ses connaissances au profit direct de l'enseignement élémentaire. Cette exposition si suggestive était inaugurée par la question suivante :

Comment l'enseignement normal peut-il préparer les aspirants-instituteurs à donner aux enfants du peuple un enseigne-

ment primaire conforme aux nécessités professionnelles locales, tout en lui conservant son caractère général?

La réponse à cette question, réponse donnée d'une manière tangible par des spécimens de leçons modèles, prouvait qu'en Belgique on comprend mieux que partout ailleurs le rôle élevé et surtout professionnel de l'enseignement normal; elle prouvait en outre, que la devise adoptée par le ministère belge de l'intérieur et de l'Instruction publique n'est pas une vaine formule, une belle étiquette, un titre ornemental, mais la synthèse des aspirations d'un peuple laborieux, puissant par son travail, et qui voit dans l'école un apprentissage de la vie.

Ainsi que nous l'avons dit, l'enseignement primaire belge était représenté à l'Exposition : 1° Par des spécialités accusant fortement son adaptation aux exigences de la vie pratique : l'agriculture, le dessin, les formes géométriques et le travail manuel pour garçons, l'économie domestique et le travail manuel pour filles ;

2° Par une section particulière comprenant les œuvres de tempérance, enseignement antialcoolique, société de tempérance et les œuvres de prévoyance, épargne et mutualités scolaires.

Au prochain numéro, quelques détails sur chacune de ces subdivisions.

E. G.

L'ÉCOLE PRIMAIRE EN SUISSE

I. But poursuivi

L'art. 27 de la Constitution fédérale du 29 mai 1874 dit : « Les cantons veilleront à ce que l'instruction primaire soit suffisante. » Les moyens employés dans les différents cantons pour arriver à une *instruction suffisante* sont loin d'être uniformes partout; ils sont étroitement liés à la situation géographique, aux besoins particuliers de la population, au développement historique et enfin à la situation politique, agricole et économique de chaque Etat.

Il est assez intéressant de voir, par une rapide excursion à travers les lois scolaires, comment les différents cantons définissent le *but* de l'école primaire. Tous veulent un développement harmonique du caractère, du cœur, de l'esprit et du corps; tous tendent vers ce même but, mais combien les voies sont différentes!

1° La loi zuricoise du 23 décembre 1859 dit : « L'école primaire doit, d'après des principes uniformes, former les enfants de toutes les classes populaires, afin qu'ils soient un jour des citoyens actifs et intelligents, moraux et religieux. »